

L'enseignement de la traduction et la préparation des travaux

Des publications utiles à ceux qui enseignent ou exercent la traduction se sont succédées depuis le début de ce siècle, et les « outils du traducteur » se multiplient à notre époque, ce qui témoigne d'un intérêt accru pour la qualité du français comme pour la recherche terminologique. Par contre, on est loin de pouvoir constater une évolution aussi heureuse dans le domaine de la pédagogie même de la traduction, dont les méthodes sont restées largement figées dans bien des universités de langue française. Certes, quelque place a été habituellement dévolue aux « techniques fondamentales » de la traduction, mais l'enseignement de cette dernière n'en est pas moins resté limité jusqu'à nos jours, pour l'essentiel, à deux opérations aussi traditionnelles qu'intangibles. La première était la distribution pure et simple aux étudiants de textes pour la traduction desquels on s'abstenait de les guider préalablement en quoi que ce fût, probablement sans même concevoir qu'il pouvait en aller autrement. La seconde opération était la correction, qui pouvait ne consister, sous sa forme écrite, qu'en de rares commentaires cryptiques voire en soulignages non explicites, et sous sa forme orale, qu'en une communication souvent péremptoire de « la solution » retenue par le professeur, généralement exclusive de toute autre, et que l'étudiant s'était le plus souvent montré incapable de pressentir.

L'enseignement de la traduction ne saurait plus se satisfaire d'une pédagogie aussi sommaire, et ceci non pas seulement en ce qui concerne les travaux écrits. Ceux qui ont vécu le traumatisme des traductions orales en classe, sans que des éléments quelconques de préparation des textes leur aient été fournis, n'en disconvieront pas, et encore moins ceux qui se sont vu infliger les longues séances-crucifixion de la traduction spécialisée ancienne mode.

Nous ne saurions, dans le cadre restreint de cet article, entrer dans les détails de méthodologies possibles. Nous pouvons, en revanche, tenter de dégager les formes principales que peut revêtir une préparation pédagogique utile aux travaux demandés aux étudiants.

La variété fonctionnelle des textes à traduire

Que la traduction soit générale ou spécialisée, les textes proposés ne sauraient être choisis au hasard, du moins dans les programmes de traduction où l'on entend éviter des chevauchements et assurer une certaine diversité. Aussi

est-ce un critère de « variété fonctionnelle » qui nous semble être le plus opportun. Précisons d'abord qu'il serait illusoire de prétendre réaliser une telle variété en se limitant à choisir, dans les cours de traduction générale, les quelques textes proposés aux étudiants dans chacun des grands domaines de la pensée (histoire, philosophie, économie, sciences physiques, droit, etc.). Le sentiment qu'il serait profitable au futur traducteur qu'on couvre l'ensemble des activités intellectuelles au moyen de textes de trente lignes pour chacune d'entre elles serait assez futile, pour dire le moins, car une pareille démarche ne lui fournirait nullement une image réelle de la variété des textes qu'on peut se voir soumettre dans la profession. Le choix des textes devrait être fonction d'un objectif plus directement pratique, à savoir ce qu'est susceptible d'offrir le marché du travail. C'est pourquoi sont privilégiées à l'U.Q.T.R. les traductions portant sur des thèmes tels que la diplomatie et les échanges internationaux, les structures sociales et les systèmes parlementaires nord-américains, et pour ce qui est plus particulièrement du Canada, le fonctionnement des institutions judiciaires et financières, la gestion et la publicité industrielles et commerciales, ainsi que certains secteurs moyennement techniques jugés à la portée de l'étudiant non encore spécialisé dans un domaine scientifique.

Quant à ce qu'il est convenu d'appeler la « traduction littéraire », elle n'est certes pas négligée, puisqu'un cours, spécialisé lui est consacré, mais toute traduction dans une langue d'arrivée soignée n'est-elle pas, d'une certaine façon, une traduction « littéraire » ?

La qualité linguistique des textes anglais à traduire

Il arrive assez souvent, dans la traduction professionnelle, que les textes de départ soient écrits en un anglais médiocre, l'expression de la pensée pouvant être tautologique, incomplète, ambiguë, confuse, déséquilibrée, insolite, etc. C'est là une catégorie de problèmes qu'il faut présenter à l'étudiant, et il convient de lui préciser si la recherche de l'équivalence concerne seulement les nuances sémantiques et stylistiques des textes bien écrits, ou si elle doit également être poursuivie dans le cas de textes linguistiquement médiocres. Ce serait cependant poser avec trop d'insistance le problème de cette équivalence que de remettre à l'étudiant un trop grand nombre de textes de qualité linguistique inférieure, comme le sont tant d'articles de presse. Le faire re-

viendrait à amplifier artificiellement l'image de difficulté de la traduction qui est déjà suffisamment impressionnante, et à poser à l'étudiant des problèmes supplémentaires de transposition pouvant interférer avec le but principal de son apprentissage.

Il est donc opportun, pour le professeur, de s'assurer d'abord que la majorité des textes à traduire ne relèvent pas d'une langue inférieure, et ensuite, de définir clairement des critères de traduction lorsque ces textes présentent une coordination médiocre des éléments de la pensée. Dans la grande majorité des cas, la traduction professionnelle exige que le texte d'arrivée soit écrit en bonne langue, et qu'il ait un sens, mais de tels principes ne sont nullement évidents pour l'étudiant, surtout quand on lui a inculqué celui de la fidélité stylistique à appliquer pour les textes en langue soutenue, qu'il peut avoir tendance à extrapoler à toutes les caractéristiques linguistiques d'un texte quelconque.

Le rappel des techniques fondamentales

L'apprentissage des techniques fondamentales d'une bonne traduction et d'une mise en langue correcte du texte d'arrivée ne saurait être considéré comme acquis à l'issue d'un seul cours d'initiation, ou même d'une série de cours de première année, si pédagogiquement génial que puisse être le professeur responsable de chacun d'entre eux. On ne peut guère éviter, dans la plupart des autres cours, de revenir sur la façon d'appliquer les principes essentiels de la traduction, et en particulier ceux qui sont exposés dans certains ouvrages de stylistique comparée. Ce serait en effet une attitude bien peu éclairée que de se figer dans la fiction qu'à partir des cours d'initiation, tout bon étudiant a nécessairement maîtrisé ces préalables. La réalité montre qu'une familiarisation avec ces principes demande plus d'un ou de deux trimestres d'études, et ce serait trop vite se fermer aux difficultés de l'étudiant que de refuser de revenir sur du prétendument connu.

En d'autres termes, il est souhaitable qu'aux exercices de traduction, s'ajoutent, soit des rappels substantiels, soit même un enseignement plus ou moins élaboré des méthodes destinées à éviter des chausse-trappes aussi omniprésentes que celles de l'anglicisme et de la traduction infidèle ou littérale. Certains de ces procédés sont maintenant bien définis — la transposition, la modulation, la substitution, etc. — et si des réserves terminologiques sont possibles à l'endroit de quelques autres, tout enseignant peut certainement utiliser l'en-

semble de ces concepts en modifiant leur présentation s'il le juge bon. L'essentiel est de ne pas hésiter à rappeler à l'étudiant la façon d'y recourir.

La préparation directe aux travaux de traduction

Les clarifications dont nous avons souligné l'opportunité — celles relatives à la qualité du texte de départ et au rappel des techniques générales de la traduction — peuvent être apportées aux étudiants lors de séances de cours autonomes. Il reste à préciser que ces clarifications peuvent être présentées sous d'autres formes, de même qu'un grand nombre d'autres précisions, linguistiques ou non, quand elles ont pour objet de préparer l'étudiant à la traduction d'un texte particulier.

En premier lieu, la préparation à des traductions données peut consister en notes et commentaires explicatifs écrits, accompagnant les textes. À ce jour, il existe bien de nombreux dictionnaires sélectifs, manuels, lexiques correctifs, etc. visant à l'enrichissement du style et du vocabulaire, mais les publications concernant spécifiquement l'enseignement de la traduction, et contenant des indications destinées à guider l'étudiant dans ses travaux sont encore rarissimes¹. Toutefois, le principe de cette explication préalable peut facilement être appliqué à tout texte qu'un enseignant retient à des fins d'exercice, qu'il s'agisse de mises en garde grammaticales, sémantiques, morpho-lexicologiques ou stylistiques, de rappels de procédés généraux, d'indications terminologiques ou encore de commentaires d'information sur le domaine dont le texte relève. Et bien entendu, il serait fort bienvenu que des enseignants préparent et publient des ensembles de textes commentés selon cette optique, dans les multiples champs de spécialisation possibles.

Toutefois, les notes d'orientation accompagnant un texte, qui ne sauraient être exagérément nombreuses ou élaborées, ne fournissent pas toujours à l'étudiant les renseignements connexes pouvant l'aider à bien le comprendre. Et surtout, elles ne lui seront pas nécessairement utiles pour traduire d'autres textes sur le même sujet, ce qui serait néanmoins fort désirable pour des raisons professionnelles évidentes. C'est pourquoi il serait, en second lieu, fort souhaitable de recourir à l'exposé oral relatif à la matière à l'étude, exposé à ne pas limiter aux besoins stricts du texte à traduire. Cette réflexion nous amène à rappeler combien l'acquisition d'une culture générale suffisamment étendue est essentielle pour le professionnel de la traduction, et à souligner qu'un enseignement bien compris de cette dernière ne peut être dispensé de contribuer à son développement. Certes, on ne saurait prétendre transformer un cours de traduction en cours de droit, de philosophie, de biologie ou d'histoire, mais il est possible de recourir, selon la nature des textes, soit à des présentations de matériel audio-visuel, soit à des exposés oraux. Les premières sont spécialement bienvenues dans le domaine des sciences appliquées telles que l'informatique, la mécanique, la chimie, etc. Quant aux explications orales, elles peuvent soit porter sur le vocabulaire thématique bilingue ou, si l'on préfère, la terminologie, soit consister en exposés d'ensemble, soit être une conjonction de ces deux méthodes.

Le troisième élément d'une préparation aux travaux de traduction qui sera ici retenu consiste à fournir à l'étudiant une bibliographie assez courte, qui peut ne comprendre que quelques titres pour chacune des deux langues, et parfois, à rendre obligatoires certaines lectures, qui pourront faire l'objet de questions de culture générale ou de traduction lors des examens (Que fait un arbitragiste

à la Bourse ? Qu'est-ce qu'un intestat ? Fonctions d'un whip ? etc.).

En dehors des avantages de formation que présentent ces différentes formes de préparation, elles permettent d'augmenter les éléments d'évaluation de l'étudiant, d'accroître sa participation aux traductions faites en classe et de diversifier le contenu des examens. Et elles évitent aussi l'insurpassable monotonie qui s'attache à des suites ininterrompues de corrections superficielles portant sur des traductions arbitrairement choisies, ou faites dans des conditions de vacuité pédagogique.

À l'Université du Québec à Trois-Rivières, où l'accent est mis sur la version, les principes de formation définis ci-dessus sont précisément ceux dont s'inspirent en général le groupe des professeurs de traduction. Certains recourent principalement à des notes d'orientation, d'autres à des exposés ou à des lectures obligatoires, et quelques-uns utilisent conjointement ces différentes méthodes, mais tous se rendent compte de la nécessité de diriger efficacement l'étudiant dans ses travaux, si l'on veut que la traduction puisse consolider son rang de discipline universitaire autonome.

Jean Orsoni et Robert Larose,
Université du Québec à Trois-Rivières

1. *On ne peut guère citer que la Pratique de la traduction, de J.-P. Bénard et P. Horguelin, la Stylistique comparée du français et de l'anglais, de J.-P. Vinay et J. Darbelnet, qui contient des textes assortis de commentaires, d'ailleurs limités aux procédés généraux de traduction, et le récent Guide de la traduction appliquée de G. Vitale, M. Sparer et R. Larose.*